

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME

Projet de procès-verbal

09 avril 2026-hybride

Etaient présent.es ou représenté.es

Directrice de l'école doctorale :

Sandra RIGOT

Directrice adjoint de l'école doctorale :

Emmanuelle SAVIGNAC

Représentant.es des unités de recherche :

Yanita ANDONNOVA, directrice du LabSIC

Nicolas CLINCHAMPS, directeur IDPS

Aurore MARGAT, directrice du LEPS, représentée par Sandra Rigot

Vincent BERRY, directeur d'EXPERICE, représenté par Emmanuelle Savignac

Carine VASSY, directrice adjointe de l'IRIS

François MOREAU, directeur de ACT représenté par Tristan Auvray

Bernard HAFTEL, directeur de l'IRDA représenté par Nicolas Clinchamps

Corinne Luxembourg, directrice de PLEIADE

Camal GALLOUJ, directeur du CEPN

Carole BAEZA, représentant du CEPED

Personnels BIATSS :

Isabelle POTIER, Gestionnaire administrative et financière des unités de recherche IRDA et IDPS

Corinne GAUTHIER, Gestionnaire administrative et financière de l'unité de recherche CEPN,

Représentant.es des doctorant.es :

Nicolas BRUN,

Alice BETOULE,

Filippo GREGGI, représenté par Betoule Alice

Alice CLAVEL,

Timothy BOURBOTTE, représenté par Clavel Alice

Personnalités extérieures :

Guillemette DE LARQUIER, représentée par Sandra RIGOT

Françoise SULLET-NYLANDER, (visioconférence)

Thomas JOUANLANNE de plaine commune, (visioconférence)

Invité.es permanent.es :

Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales

Alexandra LÉPINE, Directrice de la recherche

Cécile FOURREL DE FRETTE, Membre du bureau

Séverine GIROD, Responsable du pôle études doctorales

Lionel CASTERMAN, Directeur adjoint de la direction de la recherche

Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire de l'école doctorale

Ordre du jour

1. Informations Générales,

2. Approbation du projet de PV de la séance du 04 décembre 2025,
3. Approbation du projet de PV de la séance du 16 janvier 2026,
4. Informations sur la campagne des contrats doctoraux du CED 2026,
5. Campagne d'attribution des contrats doctoraux Erasme 2026,
6. Informations sur la campagne des contrats Handicap du ministère,
7. Informations des bourses de mobilités internationales 2026 1^{er} et 2^e Appel,
8. Information sur la formation à l'encadrement doctoral,
9. Discussion sur le budget 2026 et les nouvelles modalités de financement,
10. Règlement intérieur de l'ED,
11. Informations sur les événements passés et à venir,
12. Questions Diverses

Sandra RIGOT ouvre la séance à 09h03.

1. Informations générales,

Sandra RIGOT annonce, à titre d'information générale, que le 31 mars dernier a eu lieu la première phase du concours « Ma thèse en 180 secondes », organisé par l'Alliance Sorbonne Paris Cité (ASPC). Deux doctorantes de l'ED Erasme et un doctorant de l'ED Galilée ont participé à cette finale ASPC, dont une a été qualifiée.

- 📄 Nolwenn Droumaguet, doctorante en sciences de l'éducation, pour ses recherches sur : « De l'expérience de l'innommable aux savoirs expérientiels »
- 📄 Laurie Sitbon, doctorante en droit privé, pour ses recherches sur : « La responsabilité des plateformes numériques »

Elle ajoute que les prestations sont disponibles sur YouTube (le lien figure sur le site de l'ED) et qu'elles témoignent de très belles performances.

Sandra Rigot indique en deuxième information générale que, l'établissement est engagé dans le label « HR Excellence in Research » (HRS4R). Dans ce cadre, un appel a été lancé afin de mettre en place des groupes de travail.

Cet appel a suscité un nombre important de réponses, et il n'y a pas eu de difficulté à recruter des doctorants. Les participants prendront part à des groupes de travail tout au long de l'année, représentant un engagement d'environ 10 à 15 heures de réunion, jusqu'en janvier 2027.

Dans le cadre de cet appel, les doctorants impliqués se verront attribuer 2 ECTS au titre de la formation doctorale.

Sandra Rigot annonce ensuite, comme dernière information, le départ de Madame Séverine Girod, responsable du pôle des études doctorales, qui quittera la direction de la recherche à compter du 4 mai 2026 afin d'occuper ses nouvelles fonctions en tant que directrice administrative de l'UFR Sciences de l'information et de la communication (SIC).

Madame Séverine Girod ajoute qu'il s'agit donc de son dernier conseil. Elle précise toutefois qu'elle reste au sein de l'université.

2. Approbation du projet de PV de la séance du 04 décembre 2025,

Sandra Rigot invite les membres du Conseil à se prononcer sur le procès-verbal du 04 décembre 2025,

Vote : 22 voix pour.

Le procès-verbal du Conseil du 04 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du projet de PV de la séance du 16 janvier 2026,

Sandra Rigot rappelle que le conseil de l'ED du 16 janvier, relativement court, s'est tenu à titre extraordinaire et avait pour unique objet la sélection des contrats fléchés.

Sandra Rigot invite les membres du Conseil à se prononcer sur le procès-verbal du 16 janvier 2026,

Vote : 22 voix pour.

Le procès-verbal du Conseil du 16 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

4. Informations sur la campagne des contrats doctoraux du CED 2026,

Sandra Rigot rappelle que deux contrats du CED ont été attribués à l'ED Erasme. Elle précise que ces contrats concernent deux thématiques définies dans l'appel et demande aux directions d'unité de relayer l'information auprès des chercheurs et enseignants-chercheurs. Elle ajoute qu'il n'y a aucun changement par rapport à l'année précédente.

Elle insiste sur le fait qu'il s'agit de deux procédures distinctes des contrats doctoraux propres à l'ED Erasme, et que ces derniers seront examinés ultérieurement.

Sandra Rigot rappelle ensuite le calendrier des contrats du CED pour 2026 :

- ❑ le dossier de candidature doit être transmis en version électronique au plus tard le 2 juin 2026.
- ❑ Une présélection des candidatures aura lieu le 11 juin 2026,
- ❑ les auditions auront lieu le 19 juin 2026,
- ❑ L'attribution finale sera votée par le Collège des écoles doctorales le 26 juin 2026.

Elle conclut en rappelant que le critère principal d'attribution repose sur la qualité scientifique des propositions et l'adéquation entre le projet et le candidat.

5. Campagne d'attribution des contrats doctoraux Erasme 2026,

Sandra Rigot indique qu'il y aura des modifications dans les contrats doctoraux. Elle précise qu'en 2025, l'ED disposait de 15 contrats et qu'en 2026, elle dispose de 14 contrats. Afin de financer la prolongation du contrat d'une doctorante en situation de handicap, des mesures ont été prises : les fonds disponibles ont été réorganisés, utilisant un tiers d'un contrat pour finaliser ce financement, tandis que les deux tiers restants serviront à financer un contrat partiel. Il s'agit d'une première cette année dans le cadre du nouvel appel.

Sandra Rigot rappelle ensuite le calendrier des contrats doctoraux pour 2026 :

- ❑ Mardi 26 mai 2026 : date limite pour l'ouverture d'un dossier de candidature sur la plateforme des doctorants.
- ❑ Mardi 2 juin 2026 : validation des candidats par la direction des unités de recherche sur la plateforme et envoi des classements et argumentaires à l'école doctorale.
- ❑ Mercredi 10 juin 2026 : première réunion du jury (visioconférence).
- ❑ Vendredi 19 juin 2026 : seconde réunion du jury – auditions des candidats (présentiel).
- ❑ Mercredi 24 juin 2026 : conseil de l'école doctorale – vote sur l'attribution des contrats doctoraux.

Sandra Rigot attire l'attention sur le fait que, cette année, les auditions des contrats CED auront lieu le même jour que celles des contrats doctoraux, en raison des agendas identiques. Alexandra Lépine propose une modification sur la partie juridique afin que le document ne présente aucune anomalie.

Sandra Rigot ajoute qu'il est important de respecter la limite de 5 pages pour les dossiers, bibliographie comprise, et que la mise en page (police et interligne) sera standardisée. Elle demande aux directeurs d'unité de sensibiliser leurs doctorants au respect de ces recommandations.

Sandra Rigot rappelle également que l'année précédente, certains laboratoires avaient soumis un nombre très élevé de candidatures. Elle insiste pour que soient transmises seulement des candidatures solides et pertinentes, après une présélection en laboratoire, et recommande de mettre en place deux rapports différents pour chaque candidature.

Emmanuelle Savignac ajoute qu'il est parfois nécessaire de mûrir un projet pendant plusieurs mois. Certaines candidatures peuvent être refusées par le jury, alors que bénéficiant de temps de travail supplémentaire elles seraient éligibles quelques mois plus tard.

Sandra Rigot soumet ensuite au vote l'appel des contrats doctoraux et du contrat partiel, avec les modifications apportées par Alexandra Lépine.

Vote : 22 voix pour.

L'appel pour la campagne des contrats doctoraux de l'ED Erasme est approuvé à l'unanimité.

6. Informations sur la campagne des contrats Handicap du ministère,

Cynthia Soumigray rappelle que chaque année, le ministère de l'Enseignement supérieur lance un appel à candidatures pour les contrats destinés aux doctorants en situation de handicap. Cette campagne est soumise à un calendrier strict, ce qui rend nécessaire la mise en place d'un calendrier interne à l'établissement.

Elle précise que les dossiers doivent être classés à l'échelle de l'établissement. Ainsi, les dossiers des ED Erasme et Galilée feront l'objet d'un classement général commun. La date limite de dépôt des dossiers sur la plateforme SIREDO est fixée au 11 mai 2026.

Pour respecter cette échéance, le calendrier interne suivant est proposé :

- 📅 30 avril 2026 : réception des dossiers par les écoles doctorales.
- 📅 4 ou 5 mai 2026 : classement des dossiers par les directions des deux ED (Sandra, Emmanuelle, Natacha et Olivier).
- 📅 À l'issue du classement : transmission des dossiers et du classement à la Présidence pour signature, avant dépôt sur SIREDO.

Cynthia Soumigray ajoute que, pour l'obtention d'un contrat ministériel, l'école doctorale doit démontrer son engagement : un contrat obtenu implique également un financement interne équivalent. Chaque année, le ministère envoie un tableau permettant à l'établissement de faire remonter les informations concernant les doctorants financés en situation de handicap. Séverine Girod se charge de remplir ce tableau afin que le ministère ait connaissance des établissements qui financent ou non des doctorants en situation de handicap.

Étant donné que notre établissement finance déjà des doctorants en situation de handicap, une candidature pour un contrat ministériel serait favorisée, puisque l'établissement « joue déjà le jeu » et assure un financement interne.

Cynthia Soumigray précise qu'un dossier spécifique est à remplir, disponible sur le site du ministère, et qu'un mail contenant le calendrier à respecter a été envoyé à toutes les parties concernées.

Cécile Fourrel De Frettes, demande si un doctorant peut candidater simultanément à un contrat ministériel pour doctorants en situation de handicap et à un contrat classique de l'ED.

Cynthia Soumigray répond qu'il est possible de candidater aux deux types de contrats. Elle précise que si le doctorant obtient le contrat ministériel, celui-ci est plus avantageux, car le ministère prévoit des campagnes de prolongation de financement sur dossier. Elle ajoute que si le doctorant obtient le contrat du ministère, le contrat qu'il aura initialement obtenu à l'ED sera libéré pour un autre doctorant figurant sur la liste complémentaire. Enfin, si le ministère ne finance pas le doctorant, celui-ci pourra bénéficier du contrat classique de l'ED.

7. Informations des bourses de mobilités internationales 2026 1^{er} et 2^e Appel,

Sandra Rigot indique que l'appel à mobilité internationale a été modifié pour des raisons budgétaires. Le budget de l'ED est passé de 50 000 € à 45 000 €. Les ajustements ont prioritairement impacté ces financements, dans un contexte de demandes élevées et de budget réduit. La priorité a été donnée aux demandes de participation à des colloques, qui bénéficient davantage aux doctorants.

Sandra Rigot informe de la nouvelle offre, qui couvre les frais de transport et de déplacement qui constituent généralement la dépense la plus importante.

Sandra Rigot informe aussi qu'afin de compléter le financement, notamment pour les frais de logement, un contact va être pris avec les relations internationales pour envisager des compléments de financement. Les doctorants ont déjà été orientés vers cette possibilité et pour certains ont pris contact.

Sandra Rigot ajoute que, pour le premier appel à mobilité, l'École doctorale a reçu deux demandes :

- ❓ Un doctorant a demandé 3 900 € pour un séjour de trois mois à Turin, incluant 500 € pour les transports locaux à Turin, jugés excessifs. Il lui a donc été attribué 300 €, sous réserve de justifier le coût d'un abonnement mensuel de type Navigo pour les trois mois (200€).
- ❓ Une doctorante a demandé près de 2 078 € pour un séjour à Oxford, dont 200 € ont été accordés pour le transport.

Nicolas Clinchamps demande une confirmation concernant la demande initiale, qui s'élevait à environ 3 000 €, alors que seule une aide de 300 € a été accordée et il demande comment les demandes sont arbitrées pour l'obtention des financements de mobilité.

Sandra Rigot indique que les financements sont discutés et décidés par les membres du bureau de l'École doctorale.

Sandrine Caron indique que cette procédure est la même et qu'elle a toujours fonctionné de cette manière.

Nicolas Clinchamps propose un changement dans la formulation du deuxième appel, et de préciser clairement, afin d'éviter toute ambiguïté, que seuls les frais de transport seront désormais pris en charge dans le cadre de la mobilité.

Sandra Rigot indique que cela sera précisé dans les prochains appels.

Yanita Andonova indique qu'un effort collectif est actuellement réalisé sur le budget. Nous espérons toutefois que ces mesures resteront temporaires.

Elle remercie également pour les démarches entreprises auprès des relations internationales et demande s'il est possible de préciser les conditions de prise en charge dans ce cadre.

Par ailleurs, elle suggère que, lors d'un prochain conseil, soit abordé l'ensemble des dispositifs et opportunités disponibles pour nos doctorants.

Sandra Rigot indique qu'elle espère également que ces mesures seront temporaires et que l'ED va essayer de renégocier pour l'année prochaine.

Elle précise également que la question du fait qu'Erasme dispose de moins de contrats doctoraux que Galilée, malgré un nombre plus élevé de doctorants à Erasme, a été soulevée.

Elle indique également qu'elle tiendra au courant lors du prochain conseil concernant les échanges avec les relations internationales.

Corinne Luxembourg évoque la demande d'une doctorante participant à un colloque et à un terrain.

Sandra Rigot précise qu'il ne s'agit pas de la même chose : ce n'est pas une mobilité. Pour une mobilité, nous attribuons un financement sur présentation d'un justificatif attestant qu'elle a bien eu lieu. En revanche, pour les terrains, nous remboursons directement l'unité de recherche après facture.

Tristan Auvray soumet l'idée que le remboursement des financements pour les mobilités soit aligné sur le modèle d'Erasmus+, en s'appuyant sur une grille et en déterminant le montant en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

Alice Clavel demande à quoi est destiné le budget initialement prévu pour les mobilités et qui n'est pas utilisé.

Sandra Rigot indique que ce budget est réaffecté au pot commun des financements pour colloques.

Brun je serais pour laisser

Emmanuelle Savignac rappelle que les mobilités visent les rencontres avec des équipes de recherche, contrairement aux demandes de terrain. Elle souligne leur rôle incitatif pour le développement de réseaux et insiste sur la différence de finalité et de philosophie entre les deux dispositifs.

Sandra Rigot indique que certaines mobilités peuvent être lointaines et impliquer des coûts de transport très élevés.

Emmanuelle Savignac indique que le sujet a été soulevé en bureau et qu'il est proposé de lever la contrainte empêchant les mobilités dans les pays dont le doctorant est ressortissant.

Sandra Rigot ajoute que le sujet est en discussion et qu'il convient d'arbitrer sur cette question.

Cécile Fourrel De Frettes demande si ces mobilités sont exclusivement destinées à un accueil en unité de recherche, et non à des colloques ou terrains.

Yanita Andonova insiste sur l'intérêt des mobilités, notamment pour la construction de réseaux internationaux. Elle précise qu'elles permettent de participer à des séminaires et qu'elles sont différentes de la participation à un colloque. Elle ajoute qu'il conviendrait donc de rediscuter des modalités.

Nicolas brun revient sur le fait que le dossier de l'appel à mobilité est très lourd en termes de constitution, pour un financement relativement faible. Il estime que les doctorants peuvent être amenés à privilégier d'autres démarches plutôt que de déposer un dossier uniquement pour la prise en charge des frais de transport.

Emmanuelle Savignac indique que, quel que soit le coût, toute demande de financement doit être accompagnée d'une description et d'une justification du séjour prévu par le doctorant. Cette exigence s'applique à tout type de demande, et dès lors il s'agit de préciser le projet à l'origine de la demande. Elle rappelle qu'il est nécessaire de maintenir cette exigence. Elle ajoute que ces éléments devront également être davantage précisés dans le cadre des demandes d'aide au terrain.

Alice Bétoule indique que la mobilité internationale pourrait également être ouverte et profiter pour aussi faire du terrain.

Isabelle Potier souligne que la bourse de mobilité pour les doctorants constitue une aide supplémentaire, qu'elle juge bénéfique. Elle estime que, même si le dossier est plus complexe que pour une demande de terrain, ce financement n'est pas inutile et présente un intérêt réel. Elle rappelle que des échanges avec les laboratoires de terrain sont également demandés, ce qui constitue un atout supplémentaire.

Sandra Rigot propose de reporter la discussion au point 10, relatif aux financements.

8. Information sur la formation à l'encadrement doctoral,

Sandra Rigot informe que, lors du dernier conseil, il a été constaté que les formations HDR représentent les trois quarts du budget des formations, ce qui entraîne certaines difficultés pour le financement des formations des doctorants. Les directeurs adjoints, responsables des formations, sont impliqués dans le suivi de cette situation.

Emmanuelle Savignac prend ensuite le relais pour détailler les mesures envisagées et le suivi à mettre en place. Elle précise que les formations doctorales et HDR ont été mises en place conformément aux demandes du ministère. Cependant, certaines formations ont été réévaluées afin d'examiner celles qui posaient question.

Elle souligne que le budget consacré à la formation HDR est conséquent, environ 6 000 euros par école doctorale, représentant 75 % du budget formation. À ce stade, le problème financier et de fond a été rapporté à la Commission de Recherche (CR), et un nouveau curriculum sera proposé.

Au sein de chaque école doctorale, les personnes souhaitant participer à l'élaboration du principe de ce curriculum pourront le faire. Elle fait appel au volontariat et à la bonne volonté des collègues pour y participer.

Nicolas Brun se questionne sur les formations obligatoires pour les HDR et demande des précisions sur leur contenu et leur mise en œuvre.

Emmanuelle Savignac indique que quatre formations, dont celle relative à l'encadrement doctoral, sont obligatoires pour les HDR. Elle précise que cette formation est plutôt complète et permet de maîtriser de nombreux aspects liés à l'encadrement, notamment l'organisation de l'encadrement en fonction du financement du doctorant.

Emmanuelle Savignac prend note que Madame Corinne Luxembourg est intéressée pour participer à ce groupe de travail.

Emmanuelle Savignac ajoute que, les coûts de cette formation pourront être récupérés afin d'augmenter le budget consacré aux financements des doctorants.

Alice Betoule demande s'il serait possible que les enseignants suivent les mêmes formations que les doctorants, afin de réduire les coûts.

Séverine Girod indique que cela est déjà le cas, sauf pour la formation à l'encadrement doctorale, qui est exclusivement destinée aux futurs encadrants, et sauf pour la formation VSS (Violences Sexistes et Sexuelles).

Emmanuelle Savignac indique qu'il est préférable d'éviter une formation commune, car les enjeux ne sont pas identiques pour les enseignants et les doctorants, et la formation n'est pas dispensée de la même manière.

Carine Vassy propose que, pour le groupe de travail qui sera mis en place pour les futures formations, soient intégrées des personnes ayant déjà suivi ces formations, afin qu'elles puissent partager ce qu'elles ont appris et ce qu'elles ont apprécié.

9. Discussion sur le budget 2026 et les nouvelles modalités de financement,

Sandra Rigot propose de présenter le budget prévisionnel 2026 au regard des dépenses de 2025, ainsi que les nouvelles modalités de financement pour 2026.

Elle présente certaines statistiques importantes : 37 % du budget sont consacrés au financement des doctorants, 18 % à la mobilité internationale, 14 % aux événements et 18 % aux formations, afin d'avoir une visibilité plus large et globale du budget.

En raison de la baisse budgétaire enregistrée cette année, elle précise que l'enveloppe dédiée à la mobilité internationale a été réduite d'un montant de 5 000 €. Il en découle des modifications dans les conditions d'attribution afin de permettre une répartition du budget plus équitable entre l'ensemble des doctorants.

Elle ajoute que les demandes de financement sont de plus en plus nombreuses. Certaines sollicitations, notamment pour des missions de colloque, présentaient des montants importants. Toutefois, compte tenu de l'aval et de l'appréciation du directeur de laboratoire, elle n'avait pas de raison de les refuser, en particulier pour celles intervenues début janvier. Elle souligne néanmoins qu'il n'est pas raisonnable de demander des per diem de 280 €.

Elle indique que ces demandes, combinées à un fonctionnement au fil de l'eau ("premier arrivé, premier servi"), rendent la prise de décision difficile, notamment entre début d'année et fin avril. Face à cette situation, il a été décidé de réguler l'offre dans l'intérêt des doctorants. Dans ce cadre, un message a été adressé à l'ensemble des doctorants sur les nouvelles conditions de financement de l'Ed Erasme.

Sandra Rigot dit avoir été désagréablement surprise d'apprendre que le service juridique de l'université avait été directement contacté pour vérifier la conformité de ces nouvelles modalités. Selon elle, il aurait été préférable de s'adresser en priorité à l'École doctorale, afin d'éviter une perte de temps. Elle souligne également que le courriel adressé, au ton jugé comminatoire à l'égard du conseil, aurait pu faire l'objet d'un échange préalable, notamment avec Madame Savignac, qui était présente toute la journée lors des Doctorales. Elle ajoute également que ce courriel ne lui est jamais parvenu, l'adresse mail n'étant pas correctement orthographiée. Elle précise donc avoir été informée par un tiers et ne pas avoir pris connaissance du message directement.

Sandra Rigot affirme vouloir repartir sur de nouvelles bases, en favorisant des interactions plus directes, et en améliorant la communication avec les représentants des doctorants.

Sandra Rigot propose, dans le cadre d'une décision d'arbitrage, la tenue d'un conseil restreint. Elle propose également, afin d'alléger le travail, de fixer un montant de 150 € pour l'ED, en conservant une gestion des demandes au fil de l'eau, pour des montants n'impactant pas la vie de l'ED.

Alice Clavel indique qu'elle souhaite revenir sur la question du recours au service juridique, qu'elle qualifie de malentendu. Elle précise qu'il s'agissait uniquement d'une demande d'information, les représentants venant d'arriver et n'étant pas encore pleinement informés des modalités de fonctionnement. Elle souligne la nécessité de disposer d'informations plus claires, afin d'éviter l'envoi de courriels pouvant être perçus comme une perte de temps pour l'ED. Elle rappelle que le service juridique a pour vocation de répondre aux différentes questions et d'apporter des éclaircissements, et non de mettre en difficulté qui que ce soit. Elle reconnaît toutefois que ce n'était pas la meilleure manière de communiquer et admet que d'autres solutions auraient pu être envisagées, même si celle-ci lui a semblé, sur le moment, la plus efficace pour obtenir des réponses. **Enfin, elle précise que le ton du courriel pouvait également résulter d'une maladresse ou d'une erreur de formulation.** Alice Clavel ajoute également que la faute de frappe concernant l'adresse mail indiquée n'était pas intentionnelle, qu'une erreur de saisie peut malheureusement arriver, et s'en excuse.

Emmanuelle Savignac indique avoir été étonnée de recevoir ce message le lundi, alors qu'ils avaient passé la journée du vendredi. Elle souligne que la formulation du message a suscité des interrogations quant au rapport antagoniste que les doctorants proposaient par ce courriel à la direction de l'ED. Elle estime que cette manière de procéder ne correspond pas aux usages habituels entre la direction et les doctorants, la jugeant quelque peu procédurière. Elle invite à privilégier davantage le dialogue. Elle rappelle que l'ensemble de l'équipe fonctionne dans un cadre collaboratif, avec des sujets à résoudre au quotidien qui appellent des mesures parfois préventives comme cette régulation des financements au vu du nombre et du montant des demandes.

Alice Clavel indique que les doctorales ne lui paraissaient pas nécessairement être le lieu ni le contexte approprié pour échanger sur ce sujet, et précise que tous les représentants n'étaient pas présents.

Corinne Luxembourg indique avoir découvert cette situation par le biais du mail des doctorants. Elle souligne la nécessité d'avoir des discussions plus calmes et fluides. Elle rappelle que le laboratoire doit veiller à préserver les financements, même dans un contexte de restriction et d'incertitude.

Yanita Andonova indique que l'objectif est de trouver des solutions. Elle souligne que la confiance est centrale pour avancer, notamment par rapport aux propositions évoquées. Elle questionne toutefois l'organisation de conseils restreints et le maintien de modalités souples au fil de l'eau. Elle précise que, si des conseils restreints devaient être ajoutés régulièrement à l'agenda, cela ne serait pas tenable.

Sandrine Caron rappelle qu'historiquement, les demandes de financement étaient examinées avec les membres du bureau de l'École doctorale afin d'éviter un traitement des demandes au fil de l'eau. Elle précise que cette organisation avait été modifiée notamment en raison de la période du Covid. Elle indique qu'il s'agirait aujourd'hui de revenir à un fonctionnement déjà connu.

Alice Betoule indique leur inquiétude à la réception du mail, notamment en apprenant qu'aucune discussion préalable n'avait eu lieu avec les directions d'unité de recherche.

Tristan Auvray indique que les demandes au fil de l'eau sont appréciées par les doctorants, mais que d'un point de vue financier cela n'est pas toujours évident. Il attire cependant l'attention sur le fait que les dates d'examen ne correspondent pas forcément aux dates de réception des demandes de colloque, ni aux dates d'inscription ou de retour pour les communications.

Emmanuelle Savignac agréée que la question des dates est très importante. Elle indique également que les modalités doivent encore être discutées en conseil.

Corinne Luxembourg précise qu'il ne s'agit pas d'être en opposition les uns avec les autres. Elle rappelle que chacun est sous pression et souligne qu'un certain ton n'est pas approprié. Elle indique que la formulation du message pose problème, notamment pour les géographes, car il s'agit d'un enjeu important pour les thèses. Elle s'interroge sur la prise en charge des frais, entre doctorants et laboratoires, et souligne que cela peut entraîner des inégalités disciplinaires. Elle rappelle également que le terrain constitue un objet de recherche et insiste sur l'importance du travail collectif, notamment dans le cadre des missions internationales.

Emmanuelle Savignac indique que face à des problèmes, des mesures d'urgence ont été prises, en s'interrogeant sur les moyens et sur les bénéficiaires, ce qui a conduit à la mise en place d'une solution temporaire, afin d'éviter que le budget ne soit consommé en quelques mois. Elle souligne qu'il est désormais nécessaire de travailler avec davantage de lisibilité et de soumettre ces éléments à la discussion en conseil. Elle précise que la question des dates et celle des mobilités se posent, ainsi que la difficulté liée à certaines formulations. Elle reconnaît également l'existence d'asymétries en termes de financements de séjours, notamment du point de vue de la géographie, et estime qu'un rééquilibrage est nécessaire. Elle insiste sur le fait qu'il n'est pas possible cependant de répondre au cas par cas, les situations étant extrêmement diverses au sein des disciplines de l'ED, et que les cadres proposés restent nécessairement imparfaits. Elle conclut sur la nécessité de définir un cadre général négocié.

Cynthia Soumigray refait un point sur le budget. Elle précise que les enveloppes budgétaires prévues sont en réalité indicatives : elles servent de repère pour assurer un suivi et une bonne gestion, mais dans les faits, le budget est regroupé dans une seule enveloppe globale. Ainsi, si une enveloppe n'est pas utilisée entièrement, les fonds restants peuvent être réaffectés à d'autres besoins.

Elle ajoute que certaines dépenses sont déjà anticipées dès le début de l'année, comme les formations ou les événements. Lors de l'élaboration du budget annuel, ces dépenses récurrentes représentent une part importante des prévisions.

Ce qu'il reste ensuite est principalement destiné aux doctorants. Dans cette logique, lorsqu'un imprévu survient, c'est généralement sur ce budget que l'impact se fait ressentir, notamment sur des postes comme les mobilités.

Elle insiste sur la nécessité d'avoir une vision d'ensemble, et rappelle que certaines décisions peuvent être prises de manière contrainte, par obligation de gestion.

Sandra Rigot informe qu'il est nécessaire d'obtenir des résultats et de pouvoir statuer rapidement sur une décision.

Yanita Andonova propose la solution suivante, au regard des impératifs de chacun, et afin de garantir une équité maximale, elle estime que la meilleure solution et le meilleur compromis pour satisfaire le plus grand nombre serait que les demandes soient examinées par le bureau.

Alice Betoule précise qu'au conseil, il y a des représentants des doctorants, ce qui permet que l'ensemble des parties soit représenté.

Emmanuelle Savignac soulève une question de fond concernant les modalités d'attribution. Elle interroge notamment la situation de « juge et partie » et les risques de conflit d'intérêts dans le principe d'association des doctorants.

Elle estime que la question est sensible, en particulier le fait que ce sont les doctorant.es et non les EC qui sont destinataires des décisions. Elle s'interroge sur leur implication dans l'examen de dossiers par exemple concurrents de ceux de leurs camarades ou de dossiers de doctorants qu'ils connaissent. L'usage veut à l'université que les universitaires se déportent des décisions dans de tels cas.

Selon elle, cela peut poser un problème de conflit d'intérêts. Elle précise que pour le cas de l'attribution des contrats doctoraux, ceci est différent. Elle rappelle que les personnes concernées sont, à ce stade, des candidats et non encore des doctorants, que les risques d'interconnaissance sont bien plus limités et conclut en soulevant ces interrogations pour discussion.

Sandra Rigot soulève donc la question de savoir qui intervient dans le processus et à quelle fréquence ces interventions ont lieu.

Nicolas Brun indique qu'il faudrait prévoir une demande par mois, ce qui constituerait selon lui un minimum.

Emmanuelle Savignac aborde la question d'une gestion possible au « fil de l'eau » pour les dépenses inférieures à 150 € en fonctionnement. Elle estime par ailleurs qu'un traitement une fois par mois ne sera pas tenable sur le plan opérationnel.

D'un point de vue logistique et au regard des emplois du temps de chacun, elle considère également qu'une telle fréquence est trop élevée et difficilement compatible avec les agendas des participants.

Cécile Fourrel De Frettes indique que, dans le cadre de Pléiade, une session d'examen des demandes a lieu une fois par mois, avec en amont un avis émis pour ce qui concerne l'école doctorale.

Elle propose de passer à quatre sessions par an, avec un examen des demandes par le bureau. Dans ce cadre, il serait possible de solliciter l'avis des représentants des doctorants par mail.

Si l'on décide de ne plus traiter les demandes « au fil de l'eau », il resterait alors trois dates fixes d'examen collectif. L'analyse serait effectuée au niveau du bureau, avec la possibilité de consulter les doctorants.

Elle se dit favorable à cette option, qui pourrait être complétée par un format allégé par mail, avec un fichier récapitulatif indiquant des avis favorables ou défavorables ainsi que des suggestions éventuelles.

Camal Gallouj estime qu'il ne faut pas trop complexifier le dispositif, notamment en multipliant les niveaux d'avis et de consultation, car cela risquerait de devenir difficile à gérer.

Il observe que les propositions de l'école doctorale s'inscrivent dans un cadre où les colloques structurés fonctionnent avec des dates fixes, ce qui peut être opérationnel. Cependant, il souligne que sa propre participation à des colloques relève souvent d'opportunités ponctuelles plutôt que d'une planification à long terme.

Il propose donc de trouver un juste milieu, avec une fréquence d'examen tous les deux à trois mois.

Concernant les montants, il indique que 150 € correspond par exemple à une mission à Amiens. Il remarque également une augmentation des missions à 1 500 €, qu'il juge très élevées, tandis qu'une mission moyenne se situe plutôt autour de 600 €. Selon lui, c'est surtout sur ces montants intermédiaires qu'il faut être vigilant.

Enfin, il s'étonne de voir des doctorants proposer des missions très coûteuses, qu'il juge parfois excessives.

Sandra Rigot se dit favorable à une augmentation des budgets, notamment pour permettre la participation à de grands colloques internationaux. Elle précise qu'il faudrait que l'école doctorale fixe un plafond à 800 €.

Sandra Rigot indique qu'il serait possible de mettre cela en place d'ici la fin du mois d'avril, avec la tenue d'un bureau aux alentours du 20 avril, et d'envisager ensuite une fréquence d'examen tous les deux mois.

Elle ajoute également que les demandes plus ou moins de 200 € pour l'école doctorale pourraient être examinées directement par la direction de l'ED, tandis que celles au-delà de ce seuil seraient soumises à l'examen du bureau.

Sandrine Caron intervient en indiquant que, selon elle, la distinction entre « plus ou moins » est complexe à mettre en œuvre. Elle propose donc qu'une somme fixe soit clairement actée afin de simplifier le dispositif.

Alice Betoule propose que, pour les grosses demandes, un avis consultatif soit systématiquement sollicité. Elle suggère également que le ou la doctorante puisse obtenir un retour motivé en cas de refus.

Cécile Fourrel De Frettes rappelle qu'il avait été question en début de réunion de la clause relative au terrain dans le pays dont le doctorant est ressortissant. Elle indique qu'il est proposé de supprimer cette clause. Elle se dit favorable à une uniformisation des règles, et estime que cette clause pouvait être perçue comme potentiellement discriminatoire.

Corinne Luxembourg indique qu'il a déjà été dit que la clause a été retirée et propose de passer à un nouveau point.

Lionel Casterman demande s'il existe un enjeu concernant la fixation des montants, qu'il s'agisse de seuils minimums ou maximums.

Brun Nicolas demande si les règles soumises au vote correspondent bien à celles figurant dans le mail du 17.

Sandra récapitule ce qui sera soumis au vote :

Les demandes de financement seront examinées environ tous les deux mois.

- ⑦ Pour les demandes dont le montant global est inférieur à 200 €, aucun cofinancement de l'école doctorale ne sera accordé et les demandes ne seront pas examinées par l'ED. Dans ce cas, le financement de la mission devra être assuré intégralement par l'unité de recherche.
- ⑦ Les demandes dont le montant global est compris entre 200 € et 400 € seront examinées par la direction de l'ED au fil de l'eau avec un cofinancement (50%ED/50%UR). Pour les demandes dont le montant global est supérieur à 400 €, un examen sera réalisé par le bureau de l'école doctorale. Ces demandes seront étudiées selon un rythme trimestriel, c'est-à-dire lors de réunions organisées tous les trois mois.

Elle précise qu'une première réunion du bureau est prévue aux alentours du 20 avril et la suivante fin juin.

Sandra procède au vote et demande d'abord qui ne prend pas part au vote, puis invite successivement à se prononcer sur les abstentions et les votes contre.

Vote : 16 voix pour et 5 votes sont exprimés contre la proposition.

Les nouvelles modalités des financements sont donc approuvées.

10. Règlement intérieur de l'ED,

Sandra Rigot précise qu'il ne s'agit pas d'un document définitif, mais d'une base de travail, puisque celui-ci doit encore être transmis au service juridique. Elle indique que la discussion porte sur l'intégration des éléments votés lors des précédents conseils, notamment : le nombre maximum d'encadrements, la possibilité d'intégrer des conseils en visioconférence pour les membres extérieurs, les missions des encadrants, les relations avec les DT, ainsi que les procurations d'un membre titulaire lors des conseils.

Sandra Rigot précise que certains éléments de l'arrêté n'étaient pas présents, notamment concernant les inscriptions. Elle indique que des changements de forme ont été effectués, mais qu'aucun changement de fond n'a été apporté, sauf pour ce qui avait déjà été proposé.

Sandra Rigot ajoute qu'une attention particulière doit être portée à la lettre de soutien pour les doctorants financés.

Corinne Luxembourg demande une précision sur l'obligation d'un financement pour tous les doctorants.

Emmanuelle Savignac indique qu'il s'agit d'une forte recommandation. La question du financement du doctorat doit être aussi posée, et il existe des doctorants en situation précaire et rapidement de souffrance. Il est nécessaire que cette question soit soulevée et qu'une solution soit mise en place. Par ailleurs, les candidatures doivent réellement passer par les directions des unités de recherche.

Lionel Casterman attire l'attention sur un point important, en soulignant que tous les détails doivent être précisés dans les appels d'offres, ainsi dans le règlement intérieur, il convient de se limiter à indiquer le fonctionnement de l'école doctorale, afin d'éviter de se retrouver par la suite bloqués par un règlement que nous aurions nous-mêmes mis en place.

Alexandra Lépine indique qu'à la suite d'un contentieux par le passé, le règlement avait été modifié. Elle ajoute que, pour tous les règlements intérieurs de l'université, une commission juridique est prévue afin de les vérifier. Elle suggère de modifier certaines parties, tout en restant suffisamment général sur le fond. Il convient d'indiquer qui rédige ces appels et comment ils sont rédigés, mais pas de détailler le fond même de l'appel.

Sandra Rigot poursuit en indiquant certains changements visibles sur le document projeté. Elle indique les changements suivants sur l'encadrement « Une directeur·rice peut encadrer seul·e jusqu'à 5 doctorant·e-s (à 100 %). Toute autre direction est possible sous forme de co-direction ou de co-encadrement, avec un maximum de 8 directions au total (directions et co-directions de thèse cumulées). Les directeur·rice-s ne peuvent encadrer que deux nouveaux doctorant·e-s par an, avec une possibilité de trois à titre exceptionnel après accord du bureau.

Pour les doctorants·e-s non financé·e-s, l'École doctorale peut solliciter un avis circonstancié du conseil de laboratoire (examen du dossier et/ou auditions) et poser explicitement la question de la situation financière.

Un membre associé à l'une des unités de recherche rattachées à l'ED peut encadrer un doctorant de l'École Érasme, à condition d'être en co-encadrement avec un·e membre titulaire HDR du laboratoire.

Toute thèse financée par l'ED Érasme devra être rattachée jusqu'à son terme à un laboratoire de l'ED et devra obligatoirement impliquer une co-direction pleine. »

La question des pourcentages des thèses à 100 % et 50 % est soulevée.

Cécile Fourrel De Frettes propose, tant que le nombre maximum n'est pas dépassé, de rester souple sur les pourcentages.

Sandra Rigot propose d'intégrer l'ensemble des modifications et de réajuster certains paragraphes conformément à ce qui a été annoncé par Lionel Casterman. Le document sera ensuite soumis au service juridique. Elle informe le conseil que le règlement intérieur reviendra lors du prochain conseil pour vote.

11. Informations sur les évènements passés et à venir,

Emmanuelle Savignac prend la parole au sujet des doctorales qui se sont déroulées le vendredi 27 mars dernier. Elle exprime un petit regret : elle était la seule enseignante-chercheuse présente à ces doctorales. Elle lance un appel aux unités de recherche afin que davantage de collègues puissent y participer à l'avenir. Deux collègues présentes s'étaient excusées pour leur absence, mais ce sont les seules enseignantes à avoir manifesté une réaction ; aucun autre collègue n'était présent. Elle ajoute que, sinon, la journée a été très agréable et plaisante, puis passe la parole aux doctorants.

Alice Clavel souligne qu'il y avait beaucoup de participants très interdisciplinaires, que cet événement est destiné à se tenir chaque année, et ajoute que cette journée a été très enrichissante et agréable.

Nicolas Brun indique que le format est intéressant, notamment grâce aux discussions avec les participants. Pour l'avenir, cela pourrait être compliqué à reproduire, mais il suggère éventuellement de le faire à Condorcet. Il précise qu'un amphithéâtre de 250 personnes serait trop grand, et rappelle que la salle utilisée cette fois était adaptée. Il remercie également Sandrine Caron pour son accompagnement.

Sandrine Caron ajoute que l'école doctorale pourrait faire des économies, car un repas a été commandé et beaucoup de personnes ne sont pas venues. Elle précise que ce phénomène est récurrent.

Yanita Andonova demande combien de personnes étaient présentes.

Emmanuelle Savignac indique qu'environ 30 personnes ont participé et que le format a bien fonctionné, trouvant l'expérience réussie.

Cécile Fourrel De Frettes indique que les doctorales avaient lieu tous les deux ans, et précise que, si elle a bien compris, il est proposé de passer à un format annuel.

Emmanuelle Savignac ajoute que les doctorants de première année ont pu se familiariser avec le dispositif de la communication et de la discussion, que cela leur a également été favorable pour apprendre à se connaître, et que cela répond en partie à la question de l'isolement. Elle soutient donc que l'événement devrait avoir lieu chaque année,

Cécile Fourrel De Frettes note toutefois que la question se pose, car Pléiade organise également un événement, et il faut veiller à ce que les dates ne se chevauchent pas pour ne pas entrer en concurrence.

Nicolas Brun indique que l'événement a normalement lieu en fin d'année, mais que cette année, tout a été décalé en raison de l'attente des réponses.

Sandrine Caron observe que le mois de mars est plutôt adapté, tandis qu'en novembre, le timing avec les réinscriptions et inscriptions est moins favorable, car il y a moins de doctorants disponibles.

Yanita Andonova souligne qu'il faut observer si, sur la durée, une dynamique pourra se maintenir et vérifier que ce ne soient pas toujours les mêmes participants, afin de décider si l'événement doit rester annuel ou revenir tous les deux ans.

Nicolas Brun ajoute qu'il faut trouver un format adapté, avec davantage de communication pour mobiliser les doctorants, tout en rappelant que cela demande une charge de travail importante et qu'on ne peut pas tout faire. Il mentionne que l'organisation de l'année dernière avait été très complexe, et qu'il est difficile de savoir comment l'annoncer cette année. Il propose de passer par les laboratoires pour lancer un appel et identifier les doctorants intéressés pour organiser l'événement l'année prochaine, en s'inspirant du modèle de l'année dernière, avec un appel à communication, tout en veillant à ce que l'événement reste réussi.

Sandrine Caron rappelle que la Journée transversale des sciences (JTS), organisée par Galilée et également ouverte à Erasme, a lieu demain, le 10 avril 2026, à la Maison des Sciences de l'Homme de Saint-Denis (MSH).

Sandrine Caron informe également que la remise des diplômes a lieu le 22 mai 2026 à Villetaneuse, où seront également remis les deux prix de thèse d'Erasme. Le jury de ce prix a lieu le jeudi 16 avril prochain.

12. Questions Diverses

Sandra Rigot demande si des questions diverses doivent être évoquées, notamment par les doctorants qui ont une demande à faire.

Alice Clavel demande l'accès à la mailing list afin de diffuser des informations aux doctorants et de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de son mandat.

Sandrine Caron indique qu'il n'est pas possible de donner accès à la mailing list en diffusion directe. Elle précise que cette liste est soumise à une modération des mails, assurée pour diffuser uniquement des informations de l'école doctorale ou des sujets jugés pertinents et intéressants pour les doctorants. L'ED ne peut pas prendre la responsabilité de diffuser des messages dont elle n'a pas connaissance et qu'elle ne peut donc pas modérer.

Tristan Auvray suggère aux doctorants de créer une adresse mail relais permettant de diffuser les informations via le mailing list.

Sandra Rigot lève la séance à 12h09.